

|  |
| --- |
| **DEVIS ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE** |

**Le présent document n'a qu'une valeur indicative et ne saurait dispenser d'un conseil juridique. Sous réserve de respecter les mentions obligatoires légales applicables, le vendeur peut librement adapter ses conditions générales de vente en fonction de son activité. Il est seul responsable de l’utilisation de ce document.**

**Ce document concerne une prestation exécutée entre le prestataire référencé par le programme OEPV et le bénéficiaire de ce même programme.**



****

N° de devis :

Date de devis :

Validité du devis :

Dénomination sociale et forme juridique

Adresse

Code postal / ville

En partenariat avec

Adressé à :

 Code client (facultatif)

 Dénomination sociale et forme juridique

Adresse

Code postal / ville

Montant exprimés en euros

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **T.V.A (20%)** | **Prix Unitaire Hors Taxes** | **Quantité** | **Total Hors Taxe** |
| Description du service / produit Date et lieu d’exécution Nombre de cycles / participants | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Description du service / produit Date et lieu d’exécution Nombre de cycles / participants | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Total HT** | 0.00 |
| **Total TVA** | 0.00 |
| **Total TTC** | 0.00 |

Condition de paiement : 30 jours date de facturation

*Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées*

*Signature précédent de la mention « bon pour accord »*

Date : Signature :

Siège social : Dénomination sociale et forme juridique de votre société, adresse de votre société, code postal, Ville

Téléphone : + 33 (0) - Adresse email pour vous contacter

SIRET - NAF/APE - TVA FR

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE** Applicables à compter du [date]

**Clause n° 1 : Objet et champ d'application**

## Les présentes conditions générales de vente (CGV) s’appliquent sans restriction ni réserve à tous services de réparation, d’entretien de cycles et de cycles à pédalage assisté hors établissement ainsi que les produits ci-après désignés de vente hors établissement de pièces détachées et accessoires en lien avec le cyclisme et sa pratique. Les services et les produits sont fournis par [NOM](le prestataire), immatriculé sous le n° [SIRET, SIREN] à tout acheteurs professionnels et particuliers. Les offres de produits s’entendent dans la limite des stocks disponibles.

## Ces CGV s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions et sont systématiquement adressées ou remises à tout acheteur préalablement à l’acceptation du devis.

## Les services et produits à fournir font l’objet d’un devis préalable. Toute acceptation de ce devis en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV.

## Ces CGV pouvant faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur à l’acceptation du devis par l’acheteur. Elles pourront le cas échéant être complétées ou modifiées par des mentions particulières indiquées sur le devis.

**Clause n°2 – Prise de rendez-vous – Commandes**

## L’enregistrement de la commande est effectif et matérialisé lors de la réception par le prestataire du devis signé par l’acheteur. Le prestataire et l’acheteur conviendront du nombre de cycles et de cycles à pédalage assisté à entretenir ou à réparer. Ils conviendront d’un rendez-vous en précisant le lieu, la date et l’horaire de réalisation des services cis-mentionnés. Le rendez-vous devra être notifié par écrit aux deux parties électroniquement ou par papier.

## Un nombre minimum et maximum de cycles et/ou cycles à pédalage assisté est requis lors de l’exécutions des services. Ce nombre sera notifié sur le devis et l’acheteur s’engage à le respecter. Si le nombre de cycles et /ou de cycles à pédalage assisté est en deçà du minimum requis, le prestataire se réserve le droit d’annuler les services sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas de figure, les éventuels frais de déplacement engagés restent dû par l’acheteur. Si des cycles et / ou des cycles à pédalage assisté s’ajoutent lors de l’exécution des services, ceux-ci peuvent être intégrés aux services à la seule discrétion du prestataire et sous réserve d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires préalablement prévues à l’enregistrement de la commande.

**Clause n°3 : Conditions de report et annulation**

L’acheteur et le prestataire pourront modifier le rendez-vous en informant l’autre partie par écrit dans un délai de deux jours précédant la date de celui-ci, sous réserve d’acceptation des deux parties. En cas de non-acceptation des deux parties, le rendez-vous pourra être annulé par celles-ci. La livraison des produits est effectuée soit : par la remise directe à l'acheteur ; par l'envoi d'un avis de mise à disposition à l'attention de l'acheteur à l’adresse indiquée sur le devis. Le délai de livraison des produits indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. En conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts l'annulation de la commande.

L’acheteur dispose d’un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétraction tel que prévu aux articles L221-18 à L221-28 du Code de la Consommation sans payer de pénalités ni fournir de justificatif. Toute annulation devra être notifiée par écrit aux deux parties électroniquement ou par papier. En cas d’annulation au-delà du délai prévu par le droit de rétraction, l’acheteur sera tenu de payer la totalité du service et des produits commandés au tarif et conditions prévus lors de la commande. En cas d’exécution partielle ou totale de la commande avant la fin du délai de rétraction et sur demande de l’acheteur, celui-ci renonce pleinement à ce droit. Le paiement de la totalité de la commande est exigible au tarif et conditions prévus lors de la commande.

**Clause n°4 : Tarifs**

Les tarifs des services et des produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés [du taux de TVA ] et des frais de transport et/ou de déplacement applicables au jour de la commande.

Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les services et produits commandés aux tarifs indiqués lors de l'enregistrement de la commande et tels que communiqués à l’acheteur préalablement à la signature du devis.

**Clause n° 5 : Rabais et ristournes**

Les tarifs proposés lors de la commande sont calculés en fonction des rabais et ristournes que le prestataire peut octroyer en fonction de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

**Clause n° 6 : Escompte**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

**Clause n° 7 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue par [indiqué moyen de paiement : chèque, virement]. Le paiement doit être intervenir dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation.

**Clause n° 8 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services et produits livrés à l'échéance, l'acheteur devra s’acquitter auprès du prestataire d’une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu’une indemnité forfaitaire de EUR 40 pour frais de recouvrement. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due par l’acheteur. Elle court à compter de la date d'échéance de la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

**Clause n° 9 : Clause de réserve de propriété**

Le prestataire conserve la propriété, en principal et en accessoire des produits vendus jusqu'au paiement intégral de ceux-ci conformément à la facture établie. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, le prestataire se réserve le droit de revendiquer les produits vendus et restés impayés, dans le cadre de la procédure collective.

**Clause n°10 : Obligation et responsabilité**

1. Dans le cadre de son obligation de moyen, le prestataire s’engage à tout mettre en œuvre pour honorer la commande de l’acheteur. Si un délai pour la réalisation du service et de disponibilité des produits nécessaires à la réalisation de commande était nécessaire, celui-ci sera communiqué uniquement à titre indicatif sur le devis.
2. En cas de préjudice prouvé imputable à une faute du prestataire, celui-ci n’est tenu que des dommages et intérêts qui pouvaient être prévus lors de la conclusion du contrat et qui ne comprennent que ce qui est une suite immédiate et directe de l’inexécution au sens des articles 1231-3 et 1231-4 du Code civil.
3. Il appartient à l’acheteur de vérifier la conformité de la réalisation des services et des produits lors de la reprise du ou des cycles. A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par l’acheteur lors de la réception des services et produits, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.
4. L’acheteur dispose d’un délai de 48 heures à compter de la fourniture du service et de l’installation des produits pour émettre les réserves ou réclamations par écrits électroniquement ou par papier et les transmettre au prestataire. Elles seront obligatoirement accompagnées des documents relatifs à l’exécution des services et de la facture sous peine de non-recevabilité. En cas de non-conformité, le prestataire s’engage à remplacer à ses frais ou à rembourser le seul prix de la prestation et /ou des produits commandés.

**Clause n°11 : Garantie légale de conformité et défauts cachés de la chose vendue**

Les dispositions de la présente clause s’appliquent exclusivement à la vente de produits neufs et d’occasions. Les produits sont couverts par la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du Code de la consommation et des défauts de la chose vendue prévues par les articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil.

Il est rappelé que conformément aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du Code de la consommation concernant la garantie légale de conformité, l’acheteur peut bénéficier d’un délai pour agir de deux ans à compter de la délivrance pour un produit neuf et d’un an pour un produit d’occasion. L’acheteur peut solliciter auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, l’acheteur met le bien à la disposition du vendeur.

La garantie légale de conformité s’applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

L’acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue telle que décrit à l’article 1641 du code civil. Conformément, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

**Clause n° 12 : Force majeure**

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

**Clause n° 13 : Protection des données personnelles**

Les informations recueillies sur l’acheteur font l’objet d’un traitement informatique réalisé par [nom du responsable de traitement]. Ces informations sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l’exécution de la prestation demandée.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, l’acheteur dispose d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, et de portabilité des données le concernant ainsi que du droit de s’opposer au traitement pour motif légitime, droits qu’il peut exercer en s’adressant au responsable de traitement à l’adresse postale ou mail suivante : [à compléter].

En cas de réclamation, l’acheteur peut également contacter la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL).

**Clause n° 14 : Litige**

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable entre le prestataire et l’acheteur, le litige sera soumis au Tribunal de commerce [Nom du tribunal].

**Clause n°15 : Acceptation de l’acheteur**

L’acheteur reconnaît avoir eu communication les présentes CGV, préalablement à sa commande, et ce d’une manière claire et compréhensible. Lors d’un achat immédiat, l’acheteur reconnait son adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation de paiement des services et produits commandés.

A [Ville], le [date]

Signature du représentant légal de la société

Signature du client